

Accord sécurisation de l'emploi quelles conséquences pour le tourisme

Écrit par sylvie.duval@finances.gouv.fr (Sylvie Duval)

Mercredi, 23 Janvier 2013 00:00 -

Le texte prévoit la mise en place de complémentaires santé et d'un système de prévoyance. Il assouplit les possibilités de réduction de salaires ou du temps de travail dans les entreprises en difficulté.

L' accord sur la "sécurisation de l'emploi" a été conclu entre le patronat et les syndicats CFDT, CFTC et CFE-CGC la semaine dernière. Assouplissement des possibilités de réduction des salaires ou du temps de travail, modification des règles de licenciement économique, mise en place de complémentaires santé, taxation des contrats courts... Les détails, encore flous, devraient être précisés dans le projet de loi qui sera présenté en Conseil des ministres début mars.

[en savoir plus](#)

Consultez la source sur Veille info tourisme: [Accord sécurisation de l'emploi quelles conséquences pour le tourisme](#)